

## Ils boycottent le billet de la loterie du patrimoine



Ils boycottent le billet de la loterie du patrimoine

Depuis quelques jours, une animation peu habituelle agite le bureau de tabac de Cazaubon, qui vivait jusqu'alors au rythme paisible et habituel de sa clientèle. Les médias locaux régionaux et même nationaux ont pris contact avec le buraliste, Éric Hermeline, président de l'association nationale des Buralistes en colère. Cette dernière vient de lancer le boycott du billet de la loterie du patrimoine.

Éric Hermeline, buraliste à Cazaubon, est le président de l'association des Buralistes en colère. Il a lancé le boycott du billet de la loterie du patrimoine. Ce dernier, excédé par les nouvelles décisions et contraintes imposées par l'État, avait ouvert en 2014, une page Facebook où il exprime son mécontentement, suite aux nouvelles conditions imposées à cette profession. Aujourd'hui, Éric Hermeline totalise sur sa page près de 4 500 abonnés.

Il commente : « Les messages et les appels téléphoniques sont de plus en plus nombreux et témoignent que la colère augmente. » Au mois de mai 2018, Éric Hermeline avec d'autres buralistes, ont pris la décision de créer l'association Buraliste en colère qui compte 200 adhérents, et le mouvement s'amplifie avec l'arrivée de nouveaux membres.

Éric Hermeline précise : « Notre objectif est de réveiller la confédération des buralistes, le syndicat. Les futures augmentations du tabac deviennent préoccupantes. Une augmentation de 50 centimes tous les six mois pour arriver au prix de 10 euros souhaité par la ministre de la santé Agnès Buzyn pour 2020. Des prix qui vont inciter à se fournir sur des réseaux parallèles, mais qui ne feront pas baisser la consommation. Ces mesures ont comme résultat la baisse des volumes de ventes en bureau de tabac (-11%). Quant à la vente illégale, elle est en plein essor avec les vannes ouvertes de l'Andorre et de l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne. 2 000 buralistes devraient baisser le rideau d'ici deux ans, essentiellement en zone rurale. »

« Quant au boycott, il n'est pas contre la Française des Jeux mais contre l'État. Les clients viennent pour jouer et celui qui se détourne de ce ticket en prendra d'autres. Ce jeu leur coûte 15 euros et rapporte au patrimoine 1,52 euro. Aux clients qui souhaitent aider le patrimoine, je leur donne le conseil de faire un don direct à une association qui s'occupe du patrimoine. Ce qui, en fonction des associations, leur donne droit, pour 15 euros, à une réduction d'impôts de 9 euros. Il suffit de faire le calcul pour constater que tout le monde y gagne. Je précise que le boycott ne porte pas sur le ticket à gratter. »

Et de conclure que, « dans chaque département, des buralistes ont rejoint le boycott, par exemple dans le Rhône, ils sont 24 sur 110. »